



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 12
Votants : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 6 décembre 2024
Date d'affichage : le 6 décembre 2024

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du six décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : GUILLARD Michel, LECOMTE Daniel, FLAURAUD Nathalie, HUOU Jean-Paul, RABINAND Julie, AMORIM Agnès, ARDOUIN Christelle, PICAULT Edern, LAFAYE Guillaume, LEMERCIER Emmanuel, MAURE Sophie, BLAY Daphnée

Pouvoirs : LEROUX Soizic donne pouvoir à RABINAND Julie,
DAUFOUY Stéphane donne pouvoir à FLAURAUD Nathalie
MARTIN Eve-Lise donne pouvoir à ARDOUIN Christelle
CERCLE Yannick donne pouvoir à LECOMTE Daniel
BONHOMME Jean-Claude donne pouvoir à LAFAYE Guillaume
CHAMPENOIS Céline donne pouvoir à AMORIM Agnès
ROUSSEL Michaël donne pouvoir à PICAUT Edern
GUILLOT Marc donne pouvoir à GUILLARD Michel

Absents : LANUZEL Etienne, MASSON Adeline, ONASCH Thibaut

Daniel Lecomte est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/53 – Réhabilitation du local du Pilory. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Afin d'offrir aux habitants une nouvelle offre de commerce de proximité en centre-bourg et après la réalisation d'une étude de faisabilité en 2022, la municipalité engage la réhabilitation du local de 115 m² de la rue du Pilory (ancien commerçant traiteur) pour aménager un magasin destiné à vendre des produits des producteurs locaux.

En concertation avec la porteuse de projet, les travaux à engager par la mairie consisteront en une remise en état de l'intérieur (isolation des murs et du plafond, démolition de cloisons, pose d'une vitrine et d'un étal, rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite,

Accusé de réception en préfecture
044-214400335-20241218-2453-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

réaménagement des sanitaires, mise aux normes électriques, installation d'un chauffage et peinture du sol).

Le marché de maîtrise d'œuvre lancé en procédure adaptée pour la réhabilitation du local du Pilory a fait l'objet de six candidatures.

Le Conseil municipal, par 17 voix pour, 2 abstentions (Sophie Maure et Daphnée Blay) et 1 voix contre (Emmanuel Lemerrier) :

Article 1. Décide de retenir l'offre de François Mouzet, architecte à Notre-Dame des Landes, qui propose une intervention à hauteur de 8.75% soit un forfait de rémunération provisoire de 14 000€ HT.

Article 2. Autorise M. le Maire à déposer des dossiers de subvention.

Article 3. Autorise M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution de cette délibération.

Fait à La Chapelle-Launay,
Le 12 décembre 2024

Le Secrétaire de séance, Daniel Lecomte



Le Maire, Michel Guillard

